



Association Luxembourgeoise des Journalistes

Au Président du PCS
Monsieur Michel Wolter
4, rue de l'Eau
L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2013

Monsieur le Président,

Je viens de prendre note de votre réponse au communiqué du Conseil de presse du 24 juin 2013, une réponse que certains quotidiens publient à la date d'aujourd'hui. En lisant la phrase suivante, j'ai pu comprendre la valeur que vous donnez au mot 'vérité': «Entretemps, la teneur de certaines de ces accusations a d'ailleurs été démentie, notamment par la Fédération européenne des journalistes (FEJ).»

Trop facile, Monsieur Wolter!

1) Vous jouez un jeu très perfide en demandant à la FEJ des copies d'un courrier de l'ALJ, tout en sachant qu'il n'y a jamais eu de tel courrier. Je vous rappelle notre communiqué du 14 juin 2013 qui dit e.a.: *«Nach einem gestrigen Gespräch des ALJ-Präsidenten Roger Infalt mit Verantwortlichen der FEJ in Brüssel zeigt sich der europäische Journalistenverband in diesem Dossier vollends solidarisch mit der ALJ.»* Permettez-moi de vous dire que la traduction française du mot 'Gespräch' est bel et bien 'entretien, conversation' et non 'lettre' ou 'courrier'.

2) En répondant au communiqué du Conseil de presse vous «oubliez» tout simplement de reproduire tout le contenu de la réponse que la FEJ vous a envoyé sur votre demande par e-mail. Voici le texte au complet: *«Il n'existe aucun courrier, missive ou communication écrite entre la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et l'ALJ concernant le cas que vous mentionnez. Pour cette raison nous sommes bien évidemment dans l'impossibilité de vous envoyer une copie. **Notre collègue Renate Schroeder a effectivement tenu une conversation téléphonique avec un responsable de l'Association Luxembourgeoise des Journalistes à propos d'un cas de protection des sources journalistiques et des relations entre un journaliste et un politicien au Luxembourg. Cette conversation a rappelé les principes de la FEJ (<http://europe.ifj.org/assets/docs/008/013/eae2e08-b66690d.pdf>) et Mme Schroeder a confirmé que la FEJ défend ces principes et soutient ses membres qui se heurtent à des problèmes de violation de la protection des sources.»***

Je laisse à l'opinion publique le soin de se faire une idée des méthodes que vous employez.

Je vous rappelle aussi la demande de l'ALJ (lettre du 18 juin à l'adresse de Monsieur le Président du PCS, Michel Wolter, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg): *«Il va de soi que nous ne pouvons et ne voulons accepter de tels propos et une telle atteinte à la loi sur la liberté d'expression dans les médias et nous attendons vos excuses pour vos dérapages du 13 juin courant (pendant la réunion de la Chambre des députés ainsi qu'envers les journalistes du 100,7) par retour de courrier.»*

Jusqu'à ce jour, vous n'avez pas exprimé de telles excuses. Dont acte!

Veillez agréer, Monsieur le Président du PCS, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'ALJ
Roger Infalt
Président

Copies: à Monsieur le Premier Ministre, Jean-Claude Juncker
 à Monsieur le Ministre de la Communication, Luc Frieden
 à Monsieur le Président de la Chambre des députés, Laurent Mosar
 à la FEJ
 aux rédactions des différents médias du Luxembourg